



Mairie de Valernes
04200

Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Forcalquier



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALERNES
Séance du Mercredi 12 Juin 2019 - Délibération n°2019-23**

Le Mercredi 12 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PIK Jean- Christophe, maire.

Nombre de conseillers en exercice : Présents : 7 Excusés : 2 Absents : 1
Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0

Date de la convocation le : 27/05/ 2019

Etaient présents : Ms et Mmes, MARROU Gérard, LATIL Daniel, ROLLAND Claude, GENRE Henri, MARROU Jérôme, EYRIES Frédéric,

Absents : ZIZZI Béatrice,

Absent excusé : POURCHIER Monique, MORAN Emilie

M. EYRIES Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Procurations :

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE – EXERCICE 2019 – BUDGET GENERAL

Monsieur PIK Jean- Christophe, Maire, expose au Conseil Municipal que les emprunts contractés pour la voirie par l'ex CC du Sisteronais n'ont pas été intégrés aux AC d'investissement car la CCSB ne doit pas conserver des emprunts dédiés à une compétence qu'elle n'exerce plus et doit donc les transférer. De fait, les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 n'étant pas suffisant, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci- après :

Section de FONCTIONNEMENT				Section D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Compte d'imputation	Montant	Compte d'imputation	Montant	Compte d'imputation	Montant	Compte d'imputation	Montant
661132 – Intérêts	+1014.61			168751 – Capital	+2243.07		
022 – Dépenses imprévues	-1014.61			2315 – Inst. Tech. non ind.	-2243.07		
DEPENSES fonctionnement	0	RECETTES fonctionnement	0	DEPENSES investissement	0	RECETTES investissement	0

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à Valernes, les Jour, Mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président de Séance
Jean- Christophe PIK

